

2008/07  
septembre 2008

## SOMMAIRE

### **Informations administratives**

- ❖ Ouvertures de concours – 2009
- ❖ Nomination d'une nouvelle directrice au CDDP
- ❖ Quelques rappels pour aider à une meilleure gestion des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré
- ❖ Mises à disposition de la Polynésie française de personnels enseignants spécialisés du 1<sup>er</sup> degré – Rentrée 2009
- ❖ Candidatures à des postes dans les établissements de la mission laïque française à l'étranger – Année scolaire 2009-2010
- ❖ Candidatures des professeurs des écoles et des instituteurs à un poste relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger – Année scolaire 2009-2010
- ❖ Affectations des personnels enseignants spécialisés du 1<sup>er</sup> degré en Nouvelle Calédonie, à Wallis et Futuna et à Mayotte pour la rentrée 2009
- ❖ Cure thermale
- ❖ Congés bonifiés 2009-2010
- ❖ Prestations sociales en faveur des personnels
- ❖ Demande d'admission à la retraite pour l'année 2009
- ❖ Remboursement partiel des titres de transport
- ❖ Examen DRASS de Bourgogne

### **Informations pédagogiques**

- ❖ Communiqué du conseiller technique en EPS\_
- ❖ Communiqué de Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale de Joigny-Centre Yonne, Langues vivantes – Appel à candidatures : projet *visioconférence*
- ❖ Communiqué de M. Christophe Lemaire, professeur-relais, château de Fontainebleau\_
- ❖ Communiqué de rentrée du CDDP de l'Yonne\_
- ❖ Communiqué du chargé de mission *Sécurité*

### **Divers**

- ❖ Conférences des *Moustaches de la Joconde*
- ❖ Opération *À l'école de la forêt*
- ❖ *Le webzine du muséum d'Auxerre* N° 2 du 15 juin 2008, Revue annuelle du service pédagogique
- ❖ *Prévention MAIF*
- ❖ Concours 1<sup>er</sup> degré *Dessine-moi ton école en Europe et l'Europe dans ton école*

## Ouvertures de concours – 2009

BOEN spécial n° 5 du 17 juillet 2008

L'inscription se fera en deux temps, et **entièrement par internet**. Il est conseillé de disposer d'une adresse électronique personnelle pour le suivi des inscriptions.

### **Inscription**

du jeudi 11 septembre 2008 à 12 h au mardi 21 octobre 2008 avant 17 h (heure de Paris)

### **Confirmation**

du jeudi 30 octobre 2008 à 12 h au jeudi 13 novembre 2008 avant 17 h (heure de Paris)

Attention ! Aucune confirmation ou modification de l'inscription ne peut plus être formulée par internet postérieurement à cette date.

### **Personnels d'encadrement**

#### **IA-IPR, IEN, Personnels de Direction 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe**

Pour s'informer et s'inscrire : <http://www.education.gouv.fr/siac4>

#### **Personnels ATOSS**

- concours interne d'attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- concours externe et interne de technicien de laboratoire
- examen professionnel de technicien de laboratoire de classe supérieure
- examen professionnel de technicien de l'éducation nationale de classe supérieure
- concours interne de conseiller technique de service social
- concours unique de médecin de l'éducation nationale

Pour s'informer et s'inscrire : <http://www.education.gouv.fr/siac3>

#### **Personnels des Bibliothèques**

- concours externe et interne de conservateur des bibliothèques
- concours externe et interne de bibliothécaire
- concours externe et interne de bibliothécaire adjoint spécialisé
- concours externe et interne de magasinier principal de deuxième classe des bibliothèques

Pour s'informer et s'inscrire : <http://www.education.gouv.fr/siac3>

#### **Personnels Enseignants, d'éducation et d'orientation premier et second degrés**

##### **Personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré, publics et privés (professeurs des écoles – CRPE)**

Pour s'informer et s'inscrire : <http://www.education.gouv.fr/siac1> \*

##### **Personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, publics et privés (agrégation, CAPES, CAPET, PLP et les concours d'orientation ou d'éducation publics – COP, CPE)**

Pour s'informer et s'inscrire : <http://www.education.gouv.fr/siac2> \*

##### **Professeurs des écoles des établissements d'enseignement privés sous contrat**

Mêmes procédures et mêmes dates que pour les concours publics (voir ci-dessus)

\* Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au rectorat – DEC3 (bureau 126), 51 rue Monge, 21033 DIJON Cedex, 1<sup>er</sup> degré : 03 80 44 85 63, 2<sup>nd</sup> degré : 03 80 44 85 65.



### **Nomination d'une nouvelle directrice au CDDP**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2008, Madame Isabelle POIFOL-FERREIRA est la nouvelle directrice du CDDP de l'Yonne en remplacement de Monsieur Bernard GUIBERT.



## **Quelques rappels pour aider à une meilleure gestion des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré**

Nous informer de toutes les modifications qui interviennent dans votre vie courante : adresse, coordonnées bancaires, situation familiale, naissance...

En cas de maladie, veiller à nous adresser le deuxième exemplaire de votre avis maladie (lisible) et le troisième à votre IEN. Le premier exemplaire est destiné à la MGEN. À envoyer sous les 48 heures.

En cas de grossesse, veuillez nous faire parvenir la photocopie de votre examen prénatal, document où figurent la date présumée de votre grossesse ainsi que la date d'accouchement. C'est l'inspection académique, votre employeur, qui vous octroie le congé de maternité.

Les instituteurs logés qui quittent leur logement de fonction doivent en aviser immédiatement la DIPER.

Les demandes de validation des services auxiliaires ainsi que les demandes d'admission à la retraite sont à adresser, par voie hiérarchique, à l'inspection académique qui transmettra au rectorat.

Adresser tous vos courriers (mentionnant vos coordonnées et votre statut) à l'Inspection académique de l'Yonne en stipulant DIPER 1/2. Des renseignements complémentaires peuvent être fournis par la DIPER : bureaux 114 et 115 - DIPER 1/2 – tél. 03 86 72 20 23 ou 20 24.

### **Modification des coordonnées bancaires pour le virement des salaires**

Afin d'éviter des erreurs d'homonymie lors des modifications de coordonnées bancaires, je vous prie d'accompagner votre nouveau RIB d'une demande écrite, soit à l'aide de la notice de modification jointe en annexe, soit sur papier libre, qui devra comporter le nom et le prénom, le numéro d'INSEE, le grade, éventuellement la discipline ainsi que l'établissement d'affection.

Toute demande qui ne mentionnera pas le n° INSEE sera rejetée.



## **Mises à disposition de la Polynésie française de personnels enseignants spécialisés du 1<sup>er</sup> degré – Rentrée 2009**

Texte signalé : note de service 2008-097 du 23/07/2008 – BO n° 33 du 4 septembre 2008

Les personnels désirant poser leur candidature doivent adresser leur dossier accompagné des pièces justificatives à l'IEN de leur circonscription avant le 8 octobre 2008.



## **Candidatures à des postes dans les établissements de la mission laïque française à l'étranger – Année scolaire 2009-2010**

Texte signalé : note de service n° 2008-104 du 30/07/2008 – BO n° 33 du 4 septembre 2008

J'attire votre attention sur les modalités de demande de dossier de candidature à des postes dans les établissements de la mission laïque à l'étranger.



## **Candidatures des professeurs des écoles et des instituteurs à un poste relevant de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger – Année scolaire 2009-2010**

Texte signalé : note de service n° 2008-99 du 24/07/2008 – BO n° 33 du 4 septembre 2008

Les personnes désirant poser leur candidature doivent adresser leur dossier en double exemplaire, accompagné des pièces justificatives à l'IEN de leur circonscription pour le 2 octobre 2008.



## **Affectations des personnels enseignants spécialisés du 1<sup>er</sup> degré en Nouvelle Calédonie, à Wallis et Futuna et à Mayotte pour la rentrée 2009**

Texte signalé : note de service n° 2008-098 du 23/07/2008 – BO n° 33 du 4 septembre 2008

Il est rappelé que seuls peuvent postuler sur ces postes : les professeurs des écoles et instituteurs spécialisés titulaires du CAEAA/CAFIPEMF, du CAEI/CAPSAIS ou du diplôme de psychologie scolaire.

La date limite de dépôt des dossiers à l'Inspection académique, division des personnels (DIPER 1/1) est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2008



### **Cure thermale**

Texte signalé : circulaire du 30/01/1989 sur la protection sociale des fonctionnaires et stagiaires de l'État contre les risques maladie et accidents de service – alinéa 6, 4, 3.

Il est rappelé aux enseignants que les congés pour cure thermale sont accordés soit au titre d'une disponibilité pour convenance personnelle, soit au titre des congés payés (vacances scolaires).

Un congé de maladie ne peut être accordé pour une cure thermale qu'après expertise médicale attestant que la cure est liée au traitement d'une maladie dûment constatée mettant le fonctionnaire dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions.

En conséquence, les enseignants souhaitant faire une cure thermale hors vacances scolaires sont priés de déposer leur demande suffisamment tôt pour qu'une expertise médicale puisse être demandée avant leur départ.

Dans le cas contraire, la cure leur sera accordée dans le cadre d'une disponibilité sans traitement.



### **Congés bonifiés 2009-2010**

Les personnes ayant des intérêts moraux et matériels outre-mer qui désirent bénéficier d'un congé bonifié (congé attribué tous les trois ans) doivent faire une demande de dossier par fax (03 80 44 87 53) au rectorat de Dijon, bureau DIBAPP1.

L'imprimé qui leur sera adressé devra parvenir dûment complété, signé et accompagné de toutes les pièces justificatives à l'inspection académique (DIPER) sous couvert de l'IEN de circonscription impérativement :

- avant le 17 novembre 2008 pour les congés à prendre durant la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2009
- avant le 16 février 2009 pour les congés à prendre durant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars 2010.



### **Prestations sociales en faveur des personnels**

La politique d'action sociale d'initiative académique pour l'exercice 2009 a été arrêtée.

Vous pouvez consulter les différentes prestations proposées sur le site de l'Académie, et télécharger le dossier de demande :

**www.ac-dijon.fr,**  
 → *vous êtes personnels dans l'Académie,*  
 → page sommaire,  
 → *les prestations sociales*

ou directement sur le site académique *Les Prestations sociales*, [http://prestations\\_sociales.ac-dijon.fr/](http://prestations_sociales.ac-dijon.fr/).



### **Demande d'admission à la retraite pour l'année 2009**

Les demandes et les dossiers de pension doivent être déposés aux dates suivantes :

<b>Date de retraite</b>	<b>Date de dépôt des dossiers et des demandes au Rectorat – DIRH 5</b>
•retraite à la rentrée scolaire 2009	•entre le 1 <sup>er</sup> mai et le 30 juin 2008
•retraite au cours de l'année 2009 (en dehors de la rentrée) : cas des retraites pour invalidité ou parents de trois enfants	•10 mois avant la date d'effet

Ces documents doivent être demandés :

- soit à l'aide du site de l'Académie de Dijon à l'adresse suivante, <http://retraites.ac-dijon.fr/> :
  - en éditant l'imprimé au format MS Word
  - ou en complétant et en transférant le formulaire figurant sur ce site
- soit par écrit :
  - en utilisant l'imprimé ci-joint,
  - ou sur papier libre (dans ce cas, préciser le grade)

Aucune demande d'imprimés ne doit être faite par téléphone.

**Aucune demande de retraite conditionnelle ne peut être acceptée.**



### **Remboursement partiel des titres de transport**

Le réseau DIVIA propose dorénavant un abonnement annuel. Les personnels souhaitant bénéficier d'un remboursement partiel de leur titre de transport devront obligatoirement souscrire à ce nouveau type d'abonnement

Toutefois, les personnels non titulaires, recrutés pour une durée inférieure à un an, continuent à relever de l'ancien dispositif (coupon mensuel).

Cette mesure prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, sachant que compte tenu des délais les remboursements des coupons mensuels de septembre pourront encore être effectués.

Vous trouverez joints à ce bulletin, un tableau récapitulatif et les documents utiles à la mise en œuvre de ce dispositif.



### **Examen DRASS de Bourgogne**

La Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Bourgogne organise les **jeudi 4 et vendredi 5 décembre 2008 à Dijon**, un examen visant à apprécier le niveau de formation générale des candidats pour s'inscrire aux sélections organisées par les centres de formation préparant aux diplômes d'État d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé et d'éducateur de jeunes enfants et ne possédant pas les titres réglementairement exigés pour l'accès à ces formations (baccalauréat entre autres...).

La clôture des inscriptions à la DRASS de Bourgogne est fixée au **lundi 6 octobre 2008 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Tout candidat intéressé pourra s'adresser à :

*Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Bourgogne  
Professions Sociales Bureau 400  
11 rue de l'Hôpital  
21000 DIJON  
Tél. 03 80 44 30 24 ou 03 80 44 31 39*



### **Communiqué du conseiller technique en EPS**

Pour la 22<sup>e</sup> année, l'ANATEEP (association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public) organise sa campagne nationale *Éducation à la sécurité dans les transports de jeunes* (transports scolaires et éducatifs).

Le thème de cette année est : **Dans le car aussi, la ceinture c'est la vie.**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez consulter son site : <http://www.anateep.asso.fr/>.



## **Communiqué de Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale de Joigny – Centre Yonne Langues vivantes – Appel à candidatures : projet *visioconférence***

### **Objectif**

Améliorer l'apprentissage de la langue en favorisant les échanges entre un interlocuteur natif et les élèves et en utilisant « la visioconférence pour l'apprentissage des langues vivantes en primaire »

### **Public**

Une ou des classes de cycle 3 d'une même école

### **Langue**

Anglais ou allemand

### **Conditions**

- Avoir une connexion internet qui fonctionne et disposer d'une salle pour cette visioconférence (l'opération ne peut réussir qu'à cette condition)
- Rédiger un devis d'achat du matériel de cette visioconférence (à cette fin, solliciter la personne ressource TICE de circonscription)

### **Financement**

- Rectorat de Dijon
- Commune (pour les connexions et l'installation du matériel uniquement)

### **Intervenant**

- Option 1 : Educastream, E-twinning... (prestataires retenus par le ministère de l'Éducation nationale)
- Option 2 : locuteur natif local (parent d'élève d'origine anglaise ou allemande, etc.)
- Option 3 : correspondance scolaire avec une classe anglaise ou allemande

### **Suivi**

- IEN de circonscription et IEN LVE
- PR TICE pour la partie technique
- CPD LVE pour la partie pédagogique

### **Fréquence**

2 à 3 heures par mois par classe en deux demi groupes (soit deux fois une demi-heure ou deux fois trois quart d'heure par groupe)

Retour des candidatures et des projets le plus rapidement possible et, dans tous les cas, avant la fin de l'année scolaire.

### **À adresser à :**

*CPD LVE  
Inspection académique  
12 bis boulevard Gallieni  
BP 66  
89011 Auxerre cedex*

*Tél. 03 86 72 20 57*



## **Communiqué de M. Christophe Lemaire, professeur-relais, château de Fontainebleau**

**Du 7 septembre au 17 novembre 2008,**

le palais de Tokyo, centre d'art contemporain parisien dédié à la jeune création française et internationale, et le château de Fontainebleau s'associent pour présenter une manifestation inédite :

***Château de Tokyo / Palais de Fontainebleau***

Le **17 septembre à 14 h 30**, une **présentation des œuvres** est **réservée aux enseignants** désirant conduire eux-mêmes la visite de leur classe dans l'exposition ou préparer la visite découverte faite par un médiateur. En cas d'affluence une seconde session sera proposée à 16 h. **La réservation est obligatoire.**

Pour fêter cet événement exceptionnel et permettre aux enfants et adolescents de prendre connaissance de l'art de leur temps, **le château de Fontainebleau accueillera gratuitement les classes pour une visite découverte commentée** durant 1 h 30, les lundis, jeudis, vendredis, le temps de l'exposition.

### Informations pratiques

**Réservation** : 01 60 71 50 60.

La visite commentée pour les scolaires est offerte, mais sera facturée 50 euros en cas de défection non annoncée 48 heures à l'avance.

Le document d'aide à la visite est adressé sur simple demande par téléphone.

*Château de Tokyo / Palais de Fontainebleau* est un événement financé par le Crédit Agricole, dans le cadre de sa convention de mécénat triennale en faveur du château de Fontainebleau.



## Communiqué de rentrée du CDDP de l'Yonne

**CDDP de l'Yonne**, 28 rue Théodore de Bèze, BP 84, 89011 Auxerre Cedex  
tél. 03 86 52 57 14, fax 03 86 52 93 30, courriel [cddp89@ac-dijon.fr](mailto:cddp89@ac-dijon.fr)

### De nouvelles arrivées au CDDP de l'Yonne

- Madame Isabelle POIFOL-FERREIRA est nommée directrice du CDDP de l'Yonne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.
- Madame Véronique GANDOLFO, professeur des écoles, est mise à disposition de l'antenne de SENS du CDDP.

### Nouveaux enseignants

- Vous trouverez en ce début d'année scolaire, dans les médiathèques du centre d'Auxerre, de l'antenne de Sens et de l'EMALD d'Avallon, des ressources et services particulièrement destinés aux nouveaux enseignants.

### Horaires d'ouverture

à Auxerre	Lundi et jeudi de 13 h 30 à 17 h 30 Mardi et mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 Vendredi de 8 h 30 à 12 h
à Sens	Mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h Jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
à Avallon	Selon le programme de visites établi par le responsable de l'antenne

### Lire c'est partir, des livres de littérature de jeunesse à partir de 0,70 €

- En partenariat avec la MAIF 89, le C.D.D.P de l'Yonne organise une journée *Littérature de jeunesse* avec l'association *Lire c'est partir*. La MAIF accueillera dans ses locaux, 31 rue Louis Richard à Auxerre l'association *Lire c'est partir* le mercredi 1<sup>er</sup> octobre de 9 h 30 à 17 h.

Des livres de littérature de jeunesse neufs vous seront proposés à 70 centimes d'euro l'unité.

Dans le but de privilégier la lecture, l'association propose aux écoles primaires, maisons de quartiers, associations etc. un choix de livres pour enfants, œuvres d'auteurs classiques ou contemporains.

Tous les détails de ces informations se trouvent sur le site du CDDP de l'Yonne, <http://crdp.ac-dijon.fr/cddp89/>.



## Communiqué du chargé de mission Sécurité

### Document unique d'évaluation des risques

(articles L 230-2 et R 230-1 du Code du Travail)

La démarche globale de prévention s'articule autour de l'évaluation : elle comporte un inventaire des risques identifiés et la transcription dans un document unique d'évaluation des risques (DUER).

Les services et les établissements d'enseignement sont strictement soumis à l'obligation d'évaluation des risques auxquels sont exposés les agents dans l'exercice quotidien de leurs fonctions.

Un modèle type est en cours d'élaboration au niveau académique.

### **Plan particulier de mise en sûreté (P.P.M.S.)**

Circulaire 2002-119 du 29 mai 2002 (BO hors série n° 3 du 30 mai 2002)

Chaque école doit se doter d'un PPMS pour permettre aux équipes éducatives :

- de faire face à un accident majeur d'origine naturelle, technologique ou humaine en attendant l'arrivée des secours ;
- d'être prête à mettre en œuvre les directives des autorités.

Le PPMS est élaboré par le directeur qui s'adjoit non seulement les enseignants mais aussi toute personne dont la contribution est utile.

### **Extrait de la circulaire n°97-178 du 18/09/1997**

#### **Vigilance concernant la sécurité des locaux, matériels, espaces utilisés par les élèves**

L'aménagement et l'entretien des espaces extérieurs réservés aux élèves, ainsi que l'installation et l'entretien des matériels mis à leur disposition relèvent de la compétence des municipalités. Il appartient, cependant, au directeur d'école d'être vigilant en matière de sécurité de locaux, matériels et espaces auxquels les élèves ont accès. Les enseignants qui auront remarqué un risque apparent, dans leur classe ou en d'autres lieux, susceptible de mettre en danger leurs élèves, en informent le directeur de l'école.

#### **1 - Les locaux, les matériels, les espaces utilisés par les élèves**

Le directeur de l'école surveille régulièrement les locaux, terrains et matériels utilisés par les élèves afin de déceler les risques apparents éventuels. En cas de risque constaté, le directeur en informe par écrit le maire de la commune et adresse une copie du courrier à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription.

Il doit notamment :

- signaler (par écrit) au maire l'état défectueux de matériels ou installations (détérioration, défaut, mauvais état des fixations d'appareils au sol par exemple),
- prendre, le cas échéant, les dispositions nécessaires dans l'attente des travaux en interdisant par exemple l'accès à certaines parties de l'aire de jeux ou à certains appareils,
- veiller à ce que les objets dangereux ne soient pas laissés dans des lieux accessibles aux élèves. En cas d'urgence, le directeur ou les enseignants prennent sans délai les mesures d'interdiction qui s'imposent puis engagent la procédure écrite précitée.

#### **2 - La sécurité incendie**

En matière de sécurité incendie, le directeur doit intervenir à titre préventif.

- Il demande (par écrit) au maire de procéder aux vérifications techniques nécessaires des locaux et de faire passer la commission de sécurité selon la périodicité prévue dans le règlement de sécurité.
- Il tient le registre de sécurité.
- Il organise les exercices d'évacuation.
- Il veille à ce que toutes les issues de secours soient dégagées et ouvertes pendant les heures d'ouverture au public et aux personnels.
- Il veille à ce que les couloirs ne soient pas encombrés, fait enlever les objets suspendus près d'une source de chaleur (radiateurs, luminaires ...).
- Il s'assure que les stationnements et accès prévus pour les véhicules de secours sont en permanence dégagés. Si nécessaire, il saisit par écrit le maire, autorité de police, afin de faire dégager ces aires de stationnement.
- En cas d'alerte, il est indispensable, même si la situation ne présente plus ou pas de danger, d'appeler les sapeurs-pompier.

**Agents chargés de la mise en œuvre (ACMO) des règles d'hygiène et de sécurité de circonscription**

L'ACMO Départemental et les ACMO de circonscription sont à votre disposition pour vous apporter conseils, explications et documentation afin d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de ces diverses mesures réglementaires.

**Conférences des Moustaches de la Joconde****Auxerre, auditorium du Musée de l'Abbaye Saint-Germain, place Saint-Germain**

**Jeudi 4 septembre 2008 à 18 h 30,**

**Déborah LAKS** : Jean-Pierre Pincemin, de l'abstraction à la figuration, 1967-2005

*Jean-Pierre Pincemin a toujours cité Clouet et Vélasquez comme ses premières influences. Pourtant, dans les années 60, il cherche à révolutionner la peinture avec les autres membres du groupe Supports/Surfaces. Ces deux directions apparemment contradictoires de son travail le mènent vers la fin de sa vie à une pratique de la figuration. Nous tenterons de comprendre cette évolution et d'en éclairer la nécessité à l'œuvre.*

**Vézelay, Maison Jules Roy, Le Clos du couvent : Quatre conférences d'artistes**

**Vendredi 26 septembre 2008 à 18 h 30,**

**Jean-Louis GERBAUD** : De la peinture de Chardin à celle d'Hantaï

*L'étude de deux autoportraits de Chardin introduit un propos sur la peinture. Eugène Delacroix, Paul Cézanne, Henri Matisse, Jackson Pollock et Simon Hantaï, l'analyse successive de chacun de ces artistes, et leur confrontation, s'appuie sur les perceptions du fait pictural et de la couleur. À partir de la façon dont ces différentes générations de peintres ont utilisé les moyens picturaux spécifiques qu'ils se sont donnés, Jean-Louis Gerbaud met en évidence une notion d'unité plastique.*

**Vendredi 3 octobre 2008 à 18 h 30,**

**Olivier ROISNEAU** : L'Abstraction américaine des années 50

*Quel sujet pour l'artiste moderne ? Pour les peintres américains, Jackson Pollock, Barnett Newman, Ad Reinhardt, entre autres, cette question aura été sans nul doute essentielle dans leurs préoccupations. Même si cette recherche du sujet est déjà amorcée dès les années 40, les œuvres picturales qu'ils ont créées aux Etats-Unis pendant la période immédiatement consécutive à la Seconde Guerre mondiale sont suffisamment riches et variées pour pouvoir en dégager des pistes significatives autour du geste, la couleur, la monumentalité...*

**Vendredi 10 octobre 2008 à 18 h 30,**

**Richard DENISE** : Couleur(s) : Ce que les couleurs font du tableau

*Dès 1905, la peinture d'Henri Matisse semble être travaillée par une "énergie de la couleur" qui fait écho aux théories chromatiques du physicien Michel-Eugène Chevreul et du physiologiste Ludwig von Helmholtz, sans pour autant s'y limiter. Cette énergie conduira non seulement le peintre Henri Matisse à récuser le conflit traditionnel du coloris et du dessin, mais surtout à remettre en cause le statut et le rôle du tableau tel qu'il fut pensé jusqu'alors en Occident. Ce faisant, en opérant une disjonction entre couleur et support, quelques-unes des œuvres de Matisse esquissent pour nous une "libération de la couleur".*

**Vendredi 24 octobre 2008 à 18 h 30,**

**Richard DENISE** : Couleur(s) : Ce que les couleurs font de l'espace et du geste

*Largement introduite dans la peinture de Matisse, la notion de "contour" qui sera examinée ici, mettra en évidence les contradictions entre le contour peint et le contour littéral du tableau, entre le dessin intérieur de la toile et la forme de la toile elle-même. Des peintres de générations plus récentes comme Martin Barré, Marc Devade et Krijn de Koning relanceront pour nous le débat d'une "gestualité" de la couleur qui, sans pour autant relever de la "peinture gestuelle", permettra à l'œuvre de prendre possession de l'espace.*

**Entrée libre**

**Opération À l'école de la forêt**

À l'école de la forêt est une opération interministérielle (Éducation nationale, Agriculture et forêt) définie et mise en place en 1990. Son objectif est de sensibiliser les élèves des classes primaires aux différentes fonctions qu'assure la forêt ainsi qu'à sa gestion durable (cf. programmes : éducation à l'environnement et au développement durable).

Il s'agit pour les élèves d'une découverte active des relations entre les hommes et la forêt, des différentes fonctions de celle-ci, de son rôle dans l'environnement, du bois et des dérivés qu'elle produit ainsi que des métiers correspondants.

Vous pouvez trouver en ligne, sur le site *À l'école de la forêt*, <http://www.ecoledelaforet.agriculture.gouv.fr/>, les formulaires à renseigner afin d'obtenir le label et le soutien financier à votre projet pédagogique (de classe ou d'école).

**Ces formulaires sont à renvoyer avant le 1<sup>er</sup> octobre à :**

**Francette EDET, PIUFM de SVT, 24 rue des Moreaux à AUXERRE (correspondante départementale AEF)**

ou

**Bruno HENNOQUE, conseiller pédagogique, centre ressources sciences, CDDP, rue Théodore de Bèze à AUXERRE (délégué académique AEF).**

Pour tout renseignement, contacter ces correspondants aux adresses suivantes :

Mme Edet : [f.edet@laposte.net](mailto:f.edet@laposte.net)

M. Hennoque : [cms89@ac-dijon.fr](mailto:cms89@ac-dijon.fr)



***Le webzine du muséum d'Auxerre N° 2 du 15 juin 2008***  
**Revue annuelle du service pédagogique**

Vous trouverez ce document en annexe.



***Prévention MAIF***

L'antenne d'Auxerre de la *Prévention MAIF* vous rappelle qu'elle tient à la disposition des enseignants de nombreux supports pédagogiques concernant la sécurité routière et domestique. Elle met aussi à votre disposition l'exposition *Sécurité domestique*, très appréciée par les enfants et les maîtres.

Contactez-nous au 03 86 72 38 00 – permanence le mercredi après-midi.



***Concours 1<sup>er</sup> degré Dessine-moi ton école en Europe et l'Europe dans ton école***

Vous trouverez ce document en annexe.



***L'Inspecteur d'Académie***  
***Directeur des Services Départementaux***  
***de l'Éducation Nationale de l'Yonne***

***Jean-Michel HIBON***